

Référence: 50201034

Madame Tanja Zydek 7, Ernest Renan F-54190 VILLERUPT

Dossier suivi par : Annette Eldeweys Tél.: 247-73210

Objet: Résultats à l'épreuve d'aptitude générale de l'examen-concours dans le

groupe de traitement B1 - Session du 29 septembre 2021

Madame,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous communiquer en annexe les résultats que vous avez obtenus à l'épreuve d'aptitude générale à l'examen-concours dans le groupe de traitement B1. Il ressort de ces résultats que vous avez réussi à cette épreuve.

Les détails de vos notes par test ainsi que des explications sur l'opération de calcul et l'interprétation des résultats, sont repris en annexe du présent courrier. Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe des informations sur la suite de la procédure de sélection.

Vous pouvez désormais poser votre candidature pour toutes les vacances de postes de fonctionnaire dans le groupe de traitement B1 et vous figurez sur une liste de réserve pendant une période maximale de 5 ans à compter de la date de la décision de la commission d'examen.

Pendant cette période, vous pouvez ainsi postuler pour tous les postes vacants du groupe de traitement précité auprès de l'Etat. Cette réussite à l'épreuve d'aptitude générale vous permet également de vous inscrire à l'examen d'admissibilité du secteur communal dans le groupe de traitement correspondant et de vous inscrire à la seconde étape du recrutement du cadre policier et des pompiers professionnels (épreuve spéciale).

La **réussite** à l'épreuve d'aptitude générale de **l'examen-concours** n'ouvre droit qu'à **une seule admission au stage** dans **un groupe de traitement** donné.

Pour tout renseignement supplémentaire veuillez-vous adresser par email recrutement@cgpo.etat.lu au Service Recrutement du Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État.

Tout en vous remerciant de l'intérêt que vous avez manifesté à l'égard de la Fonction publique, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Fonction publique